

HUSSEREN-WESSERLING

*Chères villageoises, chers villageois,
fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos de novembre 2017. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.*

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, de la Victoire, de la Paix et l'hommage à tous les morts pour la France se déroulera à 11 h 15 au Monument aux Morts à Husseren-Wesserling.

Elle sera précédée à Mollau d'une Messe du Souvenir en l'église Saint-Jean-Baptiste à 9 h 45 et recueillement au Monument aux Morts.

DÉCORATIONS DE NOËL

La Commune met des branches de sapin à disposition des habitants qui souhaitent décorer leurs maisons. Ces branches seront disponibles à l'arrière de la Mairie dès samedi 25 novembre 2017.



Pour les décorations de Noël de la commune :

Les habitants souhaitant se joindre à la journée de travail pour confectionner les guirlandes de sapin communales le samedi 25 novembre 2017 dès 9 h, peuvent se signaler auprès de Claude Burgunder au 03 89 82 60 37 ou au 06 07 70 46 00.

Une collation sera offerte le midi en toute simplicité et dans la convivialité.

CONCERT DE NOËL

Le concert de Noël aura lieu en l'église Saints Philippe et Jacques de Husseren-Wesserling le :

Samedi 9 décembre prochain à 20 h.

Le programme vous fera vivre cette année un Noël festif avec Les Joyeux Vignerons de Thann qui ont élaboré un répertoire spécial Noël pour l'occasion.



A l'issue du concert, nous vous proposerons de partager un vin chaud et des bredeles lors d'un moment de convivialité dans une ambiance festive. La corbeille et le produit de la soirée seront versés au profit de la fabrique de l'église.

FERMETURE HIVERNALE DE LA PLATE-FORME DE DÉCHETS VERTS

La plate-forme sera fermée à compter de fin novembre. Cependant, si les conditions météorologiques le permettent, les personnes souhaitant déposer des déchets verts pourront récupérer la clé d'accès auprès du secrétariat de Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

COLLECTE DES DÉCHETS

ENCOMBRANTS : mobilier, revêtement usagé, polystyrène, laine de verre, papier-peint...

↪ Le vendredi 10 novembre (sortir les objets la veille)

D3E (Déchets Equipements Electriques et Electroniques) : appareils qui fonctionnent avec prise électrique, pile ou accumulateur.

↪ Le samedi 18 novembre de 8 h 30 à 11 h 30 (à déposer rue des Fabriques)

BATTUES DE CHASSE



Les dates des battues de chasse en novembre 2017 sont :

- ✓ pour le lot Chauvelin : les dimanches 5 et 26 novembre
- ✓ pour le lot Brand : les dimanches 12 et 26 novembre

Les zones concernées seront délimitées par des panneaux signalant la chasse en cours. Pour votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir éviter ces lieux de promenade à ces dates.

TÉLÉTHON



La marche gourmande a permis de collecter 1 666,56 € au profit du Téléthon. Cette somme sera remise lors de l'événement national en décembre.

MÉDAILLE DE LA FAMILLE

La Médaille de la Famille peut être attribuée aux mères ou aux pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de parents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles.

Les dossiers de candidature sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15319.do

Ils peuvent également être retirés au secrétariat de la mairie. Au titre de la promotion de la Fête des Mères 2018, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 novembre 2017.

OBJETS TROUVÉS

Plusieurs vêtements ont été trouvés : un blouson enfant rose, un pull tunique bordeaux, un coupe-vent homme « Nike ». Ils attendent sagement leurs propriétaires au secrétariat de la mairie.

CHIENS ET CHATS

• DU CÔTÉ DES CHIENS



Il est tentant de laisser son chien libre de se défouler, encore faut-il s'assurer que son rappel soit efficace et que cet instant de liberté ne cause pas de désagrément pour autrui.

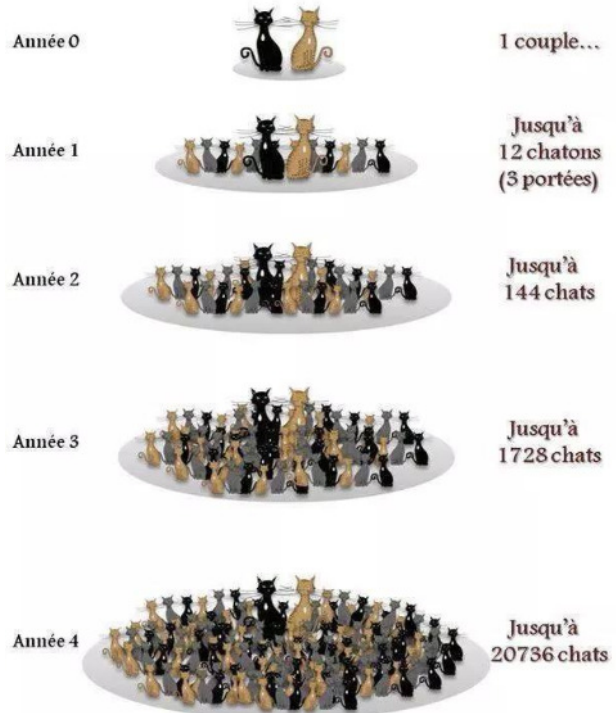
Nous avons eu à déplorer au mois d'octobre, la morsure d'un habitant par un chien non tenu en laisse...

Nous vous rappelons que selon l'arrêté municipal n° 9/2008 article 1 : « Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération ».

• DU CÔTÉ DES CHATS

Pensez à les identifier : l'identification d'un animal est la seule manière d'attester l'identité et les coordonnées de son propriétaire. Si votre chat se perd ou est accidenté, **c'est grâce à elle que vous pourrez le retrouver** ! N'oubliez donc pas de signaler tout changement de coordonnées si vous déménagez ou changez de téléphone.

Pratique ! En évitant les fugues et les bagarres, les chats stérilisés limitent leurs risques d'infection et la transmission de maladies graves ; les propriétaires évitent les désagréments du marquage urinaire. La stérilisation évite également les naissances non désirées, assurant à la fois le contrôle des naissances pour **éviter la prolifération des chats errants**, mais aussi la gestion de nouvelles portées à la maison.



COLLECTE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Chaque année fin novembre, la Banque Alimentaire sollicite le grand public pour sa Collecte Nationale. C'est un rendez-vous solidaire durant lequel quelques 125 000 bénévoles collectent des denrées dans plus de 9 000 points de collecte. Chaque produit est redistribué dans le département où il a été collecté afin que cette aide « bénéficie » localement aux personnes démunies.



Vous pouvez déposer les denrées à la Mairie du lundi 20 au vendredi 24 novembre à midi.

Les aliments souhaités sont les suivants : conserves, huile, sucre, café, petits déjeuners, produits bébé, produits d'hygiène.

MOIS SANS TABAC

Le tabac représente la 1^{ère} cause de mortalité prématurée et évitable, responsable de 75 000 décès en France par an dont 45 000 par cancer. 28,8 % des Français consomment du tabac tous les jours. Chez les 18 - 34 ans, près d'une personne sur 2 fume. 1 jeune (15 -19 ans) sur 3 fume. 46 % des femmes de 20 - 25 ans fument.



#MoisSansTabac est une campagne nationale d'aide à l'arrêt du tabac misant sur un élan collectif. Elle incite les fumeurs à arrêter tous ensemble pendant 30 jours, au mois de novembre. **Un mois sans tabac multiplie par 5 les chances d'arrêter de fumer définitivement**, car après 30 jours d'abstinence, la dépendance est bien moins forte et les symptômes de manque (nervosité, irritabilité) sont moins présents.

Pour cette 2^{ème} édition, le kit #MoisSansTabac est disponible gratuitement sur : www.tabac-info-service.fr.

Il contient :

- **le livret « Je me prépare »** qui permet à chaque participant d'identifier ses forces et ses faiblesses, d'apprendre à décoder la cigarette et ses pièges, d'obtenir des réponses face à ses inquiétudes et de choisir la stratégie qui lui correspond pour réussir son arrêt du tabac ;

- **l'agenda « 30 jours pour arrêter de fumer »** qui dispense chaque jour encouragements, conseils et activités pour oublier la cigarette ;

- **la roue « je calcule mes économies »** en fonction du nombre de cigarettes fumées par jour, la roue permet de calculer les économies réalisées ;

- **la carte « anti-stress »** qui livre sept exercices pour se détendre et oublier son envie de cigarette.



L'arrêt du tabac, s'il est difficile, réserve souvent de bonnes surprises. Quelle que soit la quantité de tabac consommée et même si on a fumé très longtemps, il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer. Les premiers bénéfices de l'arrêt du tabac sont quasi immédiats.

- ☞ **20 minutes après la dernière cigarette**, la pression sanguine et les pulsations du cœur redeviennent normales.
- ☞ **8 heures après la dernière cigarette**, la quantité de monoxyde de carbone dans le sang diminue de moitié. L'oxygénation des cellules redevient normale.
- ☞ **24 heures après la dernière cigarette**, le risque d'infarctus du myocarde diminue déjà. Les poumons commencent à éliminer le mucus et les résidus de fumée. Le corps ne contient plus de nicotine.
- ☞ **48 heures après la dernière cigarette**, le goût et l'odorat s'améliorent. Les terminaisons nerveuses du goût commencent à repousser.
- ☞ **72 heures après la dernière cigarette**, respirer devient plus facile. Les bronches commencent à se relâcher et on se sent plus énergique.
- ☞ **2 semaines à 3 mois après la dernière cigarette**, la toux et la fatigue diminuent. On récupère du souffle. On marche plus facilement.
- ☞ **1 à 9 mois après la dernière cigarette**, les cellules des cils bronchiques repoussent. On est de moins en moins essoufflé.
- ☞ **1 an après la dernière cigarette**, le risque d'infarctus du myocarde diminue de moitié. Le risque d'accident vasculaire cérébral rejoint celui d'un non-fumeur.
- ☞ **5 ans après la dernière cigarette**, le risque de cancer du poumon diminue presque de moitié.
- ☞ **10 à 15 ans après la dernière cigarette**, l'espérance de vie redevient identique à celle des personnes n'ayant jamais fumé.